***Elliot Lefauconnier***

***Fiche métier***

***Présentation :***

Nom de la personne : Daniel

Poste occupé par la personne : Masseur kinésithérapeute

***Activités***

En quoi consiste votre travail ? Son objectif est de réentrainer le patient à l'effort, pour qu'il retrouve ses capacités physiques qu'il avait avant de rencontrer ses problèmes de santé

***Conditions de travails :***

A quelle heures travaillez-vous ? Le masseur-kinésithérapeute qui exerce en libéral doit s'adapter aux horaires de ses patients : son cabinet reste souvent ouvert tard dans la soirée.

Travaillez-vous dans un bureau ? 80 % des masseurs-kinésithérapeutes exercent en libéral. Ils reçoivent dans leur cabinet, mais ils se déplacent régulièrement pour s'occuper de patients immobilisés à leur domicile.

Votre travail est-il éprouvant ? Oui, il faut avoir certaines possibilités physiques pour exercer ce métier car il y a des patients à retourner, à lever a acommpaner à la marche....

***Qualités requises :***

De quoi avez-vous eu besoin comme qualites pour exercer ce métier ? Il faut être résistant attentif et disponible.

Y a-t-il des inconvénients ? Le métier n'est guère envisageable pour les constitutions trop frêles : pour pouvoir soulever et porter des adultes, il faut être robuste.

***Carrière :***

Quel est le montant de votre salaire ? De 1400€ à 3000€

***Formation :***

Il existe 2 modalités d'accès à la formation de masseur-kinésithérapeute :

* Après le bac, un concours d’entrée est ouvert. Il est composé de 3 épreuves (physique, chimie et biologie). 98 % des admis ont suivi une année préparatoire après leur bac scientifique (70 % des admis ont même suivi au minimum 2 années préparatoires !).
* - A l’issue de la PACES, première année commune des études de santé, en fonction du rang de classement du candidat.

Au total, 2 485 places en 1re année de formation en IFMK (institut de formation de masseurs-kinésithérapeutes) sont offertes pour l'année 2012-2013. Le cursus dure ensuite 3 ans et s'achève par l'obtention du diplôme d'Etat (DE) de masseur-kinésithérapeute.

Lien de la vidéo : http://www.dailymotion.com/video/x8nijb\_masseur-kinesitherapeute\_news